

Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts Loi 1901

FORMATION CONTINUE ASSURANCES ET GARANTIES

■ Contexte général

Pour sécuriser le maître d'ouvrage contre les risques de dommages graves affectant son ouvrage avant réception, le législateur, par une loi, dite SPINETTA, a instauré un régime de présomption de responsabilité portant sur les constructeurs. Ce régime est fondé sur un système de garanties responsabilité/assurance. Cette loi institutionnalise une double obligation d'assurance : assurance de dommages-ouvrage et assurance de responsabilité décennale. Ces assurances obligatoires ne couvrant que les risques après réception doivent être accompagnées d'assurances pour les risques avant réception.

■ Objectifs de la formation

Acquisitions du vocabulaire et des concepts juridiques liés à l'assurance. Maîtrise des contrats d'assurance construction. Assurance Dommage-ouvrage - Assurances facultatives

■ Public ciblé et pré-requis

- Architecte, architecte expert, étudiant en architecture.

■ Dates et lieu de la prochaine formation

Dates : **Jeudi 11 octobre 2018** le matin.

Horaires : matin 9h à 13h – Accueil à partir de 8h30 pour commencer à 9h précise après les présentations. 1/2 h à la fin de la formation est prévue pour assurer les formalités de fin de stage

Lieu : **PARIS 10^e** (Hôtel Hor, 160 rue La Fayette).

Une attestation de présence validera 4 h de formation.

■ Le programme

- Assurance de responsabilité décennale des architectes et de leurs partenaires
- Assurance de dommages-ouvrage du maître d'ouvrage
- Les autres assurances (TRC, CNR, RC, PUC)
- Des temps d'échanges et de questions sont prévus dans cette formation.

■ Les formateurs

- Bernard VAYSSIERE, architecte dplg, expert conseil, président de la section des experts conseil du CNEAF.

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

■ **Coût et prise en charge de la formation :**

- **Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2018 : 80 €**
- **Personne ayant suivi la formation initiale à l'expertise au CNEAF - Préciser la date de la formation suivie : 140 € ttc.**

- **Autres : 180 € ttc**

Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujetti à la TVA.

Le repas en fin de matinée n'est pas prévu.

■ **Modalités d'inscription**

1. Adresser par mail, pour faire enregistrer votre demande :

- La demande d'inscription (p 3/3 du présent document) dûment complétée (avec la photo).
 → Vous recevrez, par courriel, une convention de stage, le programme détaillé, et un devis nominatif.

2. Retourner le dossier complet, après avoir reçu par mail la convention :

→ Pièces à joindre à votre dossier :

- La demande d'inscription (p 3/3) dûment complétée, avec la photo.
- La convention signée.
- Pour les non membres du CNEAF :
 - Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
 - Le curriculum vitae sommaire (1 ou 2 pages max).
- Votre règlement par chèque à l'ordre du CNEAF. Possibilité d'effectuer un virement ; dans ce cas bien libeller : votre « Nom », « Formation » et si possible le titre de la formation.

IBAN	FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	------	-----	-------	----------

L'inscription n'est validée qu'après réception du règlement.

Conditions d'annulation :

Si annulation à l'initiative du CNEAF : remboursement total

Si annulation à l'initiative du stagiaire reçue après le 1^{er} octobre 2018 :

- Pour les membres du CNEAF, 30 € seront retenus.
- Pour les autres inscrits, la somme de 120 € sera retenue.

Le dossier sera à expédier :

Par voie postale si règlement par chèque à l'adresse suivante :

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français

Ancien Couvent des Récollets

148 rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS

Si règlement par virement : envoi possible par courriel avec l'avis de virement.

Votre contact :

Mireille MOUSSY

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20

✉ : cneaf.experts@gmail.com

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com



FICHE D'INSCRIPTION à la FORMATION
Jeudi 11 octobre 2018
ASSURANCES ET GARANTIES

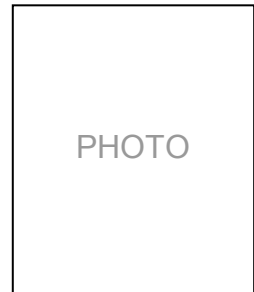
À retourner avec les pièces demandées

▪ **État civil**

NOM et Prénom :
Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :



Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Courriel :

▪ **Votre situation actuelle**

Votre profession :

Etes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Votre fonction :

Nom de l'entreprise :

Expert inscrit sur une liste d'experts : oui non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'appel de :

Et/ou sur la liste de la Cour administrative d'appel de :

Membre du CNEAF à jour de la cotisation **2018**

Chèque de 80 € n° Banque :

Ayant suivi la formation initiale à l'expertise au CNEAF le

Chèque de 140 € n° Banque :

Autre : Chèque de 180 € n° Banque :

▪ **Préciser si vous demandez une prise en charge :**

▪ FIF PL autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com